



MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

CORONAVIRUS

Communiqué du Conseil municipal suite aux décisions du Conseil fédéral du 19 mars 2021

Chères Neuvevilloises, Chers Neuvevillois,

Les décisions du Conseil fédéral du 19 mars dernier restent dans la ligne déjà adoptée précédemment par le gouvernement fédéral, notamment au niveau du télétravail. **Le Conseil municipal a ainsi décidé de maintenir la fermeture de l'administration au public jusqu'à nouvel avis, mais au moins jusqu'au 14 avril 2021.** Cette mesure vise à limiter la propagation du coronavirus et à protéger les utilisateurs des services communaux de même que les employés eux-mêmes. Nous espérons que la situation continuera à évoluer favorablement et que nous serons en mesure de rouvrir notre administration au public à la prochaine étape du déconfinement.

Toute l'administration reste à votre service et l'Exécutif communal saisit ce communiqué pour remercier les collaborateurs/trices pour leur dévouement. Comme jusqu'à présent, **tous les services seront atteignables par téléphone, courriel ou courrier postal.** Dans tous les cas, le service concerné prendra contact avec vous le plus rapidement possible. Si la situation l'exige, une rencontre pourra être organisée dans les limites de ce qui est autorisé par la législation particulière.

En tout temps, vous pouvez vous adresser par courriel aux adresses électroniques que vous trouverez sur notre site Internet (<http://www.laneuveville.ch/fr/admin/servicescommunaux/>).

Vos correspondants sont à votre disposition par téléphone selon les horaires suivants :

| Jour | Matin | Après-midi |
|----------|-------------|-------------|
| Lundi | 08h30-11h30 | 13h45-16h15 |
| Mardi | 08h30-11h30 | |
| Mercredi | 08h30-11h30 | 13h45-16h15 |
| Judi | 08h30-11h30 | 13h45-17h45 |
| Vendredi | 08h30-11h30 | 13h45-16h15 |

et aux numéros ci-dessous :

- Contrôle des habitants, impôts, police administrative, chancellerie : 032 / 752 10 00
- Service des finances, facturation : 032 / 752 10 10
- Service social régional : 032 / 752 10 20
- Agence AVS, AI, caisse de compensation : 032 / 752 10 40
- Gestion du territoire, urbanisme, permis de construire : 032 / 752 10 80
- Service de l'équipement, électricité : 032 / 752 10 84

Le Conseil municipal et l'administration communale vous remercient de continuer à respecter les mesures de l'OFSP qui permettront à toutes et tous d'améliorer la situation. Prenez bien soin de vous !

Votre Conseil municipal
Votre administration communale